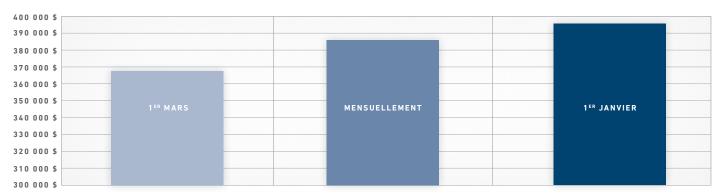
Cotisez tôt, cotisez régulièrement

Chaque année, de nombreux Canadiens attendent à la date limite pour verser la cotisation annuelle à leur REER. Mais ce faisant, ils se privent peut-être de la possibilité d'obtenir des rendements de placement supérieurs. Cotiser tôt à son REER procure vraiment des avantages tangibles. Le versement de la cotisation le 1^{er} janvier de chaque année peut faire une grande différence, mais si votre budget ne vous le permet pas, discutez-en avec nous. Nous pouvons vous expliquer l'avantage des cotisations mensuelles.

Il y a un prix à payer à remettre au lendemain. Plus vous investissez tôt dans votre REER, plus votre argent fructifiera.

VALEUR MARCHANDE AU BOUT DE 20 ANS



UN MONTANT DE 10 000 \$ PLACÉ CHAQUE ANNÉE DEPUIS 20 ANS À LA DATE LIMITE DU 1^{ER} MARS, APRÈS LA FIN DE L'ANNÉE D'IMPOSITION VALIT MAINTENANT 369 676 \$

LE MÊME MONTANT DE 10 000 \$ PLACÉ DEPUIS 20 ANS SOUS FORME DE COTISATIONS MENSUELLES DE 833 \$ VAUT MAINTENANT 385 290 \$ (UNE DIFFÉRENCE DE 15 614 \$).

UN MONTANT DE 10 000 \$ PLACÉ DEPUIS 20 ANS LE 1^{ER} JANVIER, AU DÉBUT DE CHAQUE ANNÉE D'IMPOSITION, VAUT MAINTENANT 395 776 \$ (UNE DIFFÉRENCE DE 26 100 \$)

Hypothèses: Un placement de 10 000 \$ fait le 1er janvier ou le 1er mars (de l'année suivante, c'est-à-dire 14 mois plus tard) rapportant 6 % sur 20 ans; ou une cotisation mensuelle de 833 \$ rapportant 6 % sur 20 ans.

